



## CIAS du 1er juillet 2014

**Intervention d' Ivan Baquer (CGT) , responsable de la commission Famille, au nom des OS du CIAS**

### Focus CHEQUES VACANCES

Les personnels de la fonction publique vivent une période d'austérité que notre pays n'a pas connue depuis des décennies. Actuellement, les salaires ne suffisent plus à satisfaire les besoins des familles en terme de loisirs.

C'est pourquoi les organisations syndicales du CIAS demandent à la DGAFP que la communication autour du Chèque Vacances (CV) soit revue.

Les organisations syndicales s'inquiètent des chiffres présentés par le prestataire Docapost à la commission famille, qui montrent une baisse significative d'environ 3%, sur le volume d'émission du CV.

Or aucune action de communication n'a été effectuée vers les personnels en 2013. A l'inverse, en 2011 et 2012, les campagnes de communication diligentées à l'initiative de la DGAFP avaient permis l'ouverture de 10 000 dossiers supplémentaires.

La situation actuelle ramènera le nombre d'agents de l'État bénéficiaires du CV au niveau de 2012 alors que les conditions d'accès sont plus favorables.

Afin de retrouver la dynamique lancée grâce aux décisions du CIAS en 2011 portant sur des modifications significatives des conditions d'accès au CV, les organisations syndicales exigent que la DGAFP engage à nouveau une campagne de communication active et efficace auprès de l'ensemble des fonctionnaires de l'État en septembre et octobre 2014, afin de promouvoir le dispositif des Chèques-Vacances auprès des agents de l'État.

L'ANCV se doit de prendre en charge le coût de cette campagne. En termes budgétaires, rien ne peut venir contrer cette proposition.

Par ailleurs, les organisations syndicales n'ignorent pas que, s'agissant du programme « départ 18 à 25 », l'ANCV a sollicité la DGAFP pour qu'elle relaie ce nouveau programme auprès des agents.

A cet effet, l'ANCV tient à disposition les outils adéquats, type bannière renvoyant sur le site « Départ 18 :25 », qui permettraient aux jeunes agents ou aux enfants des agents de l'État de profiter des meilleures offres proposées grâce à ce nouveau programme.

En conclusion, les organisations syndicales du CIAS exigent qu'une campagne de communication soit mise dès à présent en route à la fois en direction des agents grâce à l'ANCV mais aussi via les services d'action sociale.

## Focus AMD

L'AMD est une prestation que les organisations syndicales considèrent comme un des piliers de l'action sociale interministérielle.

Cette prestation, qui a fait l'objet d'un abondement de 10 millions d'euros auprès de la CNAV, est actuellement bloquée à la tranche 6 du barème CNAV qui en comporte 8.

Ainsi, les fonctionnaires ne sont pas traités à égalité de l'ensemble des salariés de ce pays sur ce point.

C'est pour nos organisations syndicales, une situation intolérable et inadmissible.

Elles considèrent que les pensionnés de l'État doivent avoir les mêmes droits que les autres retraités. C'est une question d'équité et de respect.

Les organisations syndicales exigent donc que le barème de la prestation AMD pour la fonction publique soit aligné sur celui de la CNAV.

De plus, sur les 10 Millions d'€ remis à la CNAV, seulement 300 000 € ont été consommés à ce jour.

Les organisations syndicales considèrent que la communication a été insuffisante de la part de la DGAFP sur cette prestation.

C'est pourquoi les Organisations Syndicales du CIAS exigent que le barème intégral de la CNAV comportant 8 tranches soit immédiatement appliqué à l'ensemble des pensionnés.

De plus, elles demandent expressément que toutes les conditions soient réunies pour permettre aux services des retraites de l'État de communiquer sur cette prestation auprès des personnels pensionnés.

La CNAV pour sa part doit pouvoir gérer les appels téléphoniques concernant cette prestation au travers d'une plate-forme dédiée.